

## **REGLEMENT TOURNOI DE QUESTEMBERT 2026**

1 – Les Avettes de Questembert organisent, le dimanche 26 avril 2026, un tournoi pour les catégories U11M, U11F, U13M, U13F au complexe des Buttes de Questembert. Les matchs commenceront à 8h40 en U13 et 9h00 en U11. Pour ne pas pénaliser l'organisation, chaque équipe doit scrupuleusement respecter les horaires de matchs.

2 – Le tournoi ne peut être disputé que par des clubs affiliés à une fédération de basket. Les joueurs doivent avoir leur licence en règle pour la saison en cours. Chaque joueur doit être équipé de chaussures adaptées au sport en salle.

3 – Les équipes sont composées de 4 à 8 joueurs maximum.

4 – Le tournoi se déroule à 4 contre 4 sans interruption sur 2 terrains réduits avec un chronomètre commun, les matchs comportant 1 période de 10 minutes. Il n'y a pas d'arrêt du chronomètre, pas de temps mort, pas de lancer franc. Le remplacement des joueurs se fait à la volée. Les fautes individuelles et d'équipe ne sont pas comptabilisées.

A chaque faute d'une équipe, l'équipe ayant subi la faute marque 1 point et conserve la balle. Il n'y a pas de panier à 3 points.

**Un joueur ne pourra pas jouer dans deux équipes du même club durant le tournoi.**

5 – Lors des phases de poules, chaque victoire rapporte 3 points, chaque défaite 1 point ; le match nul est possible et rapporte 2 points.

En cas d'égalité au classement dans une poule, les équipes sont départagées au point-avantage particulier d'abord, puis général ensuite, puis au nombre de points marqués et enfin au nombre de points encaissés. En cas de nouvelle égalité, les équipes se départagent sur une série de 3 lancers.

6 – Lors des matchs à élimination, en cas d'égalité à la fin du temps de jeu, 1 prolongation de 2 minutes est jouée. En cas de nouvelle égalité à la fin de cette prolongation, on procède à une série de lancers-francs : 3 par équipe dans un premier temps, puis, en cas d'égalité, 1 par équipe jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage. La finale se jouera sur grand terrain selon les règles en vigueur de la catégorie en **2 mi-temps de 6 min décomptées en U11 et 2 mi-temps de 8 min en U13. Un temps mort par match et par équipe.**

**7- Chaque responsable d'équipe s'engage à désigner des joueurs pour assurer la table de marque et arbitrer (si possible) le match suivant le sien.**

8 – Les récompenses sont de type sportif (coupes, médailles...).

9 – Tous les litiges sont réglés par le club organisateur, les décisions étant sans appel. Les rencontres se déroulent dans un état d'esprit de respect de l'adversaire et des arbitres, la priorité étant donnée au jeu et non à la compétition. En cas de manquement l'organisateur pourra infliger des sanctions et pénalités.

10 – Il est de la responsabilité de toute association participant au tournoi de s'assurer que ses joueurs sont couverts par une assurance. Les Avettes déclinent toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir sur le terrain aussi bien qu'aux abords des gymnases et sur le parking.

Le club décline également toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'effets personnels dans l'enceinte du tournoi (ceci comprend également les véhicules en stationnement).

11 – Le fait pour un club de participer à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.